



Les élus se sont réunis le 19 mars 2018 en séance ordinaire (26 votants),
parmi les points à l'ordre du jour :

- > Déplacement de Forza Sardegna à Marseille
- > Projet d'installation de photovoltaïque en autoconsommation
- > Acquisition par procédure de préemption d'un immeuble rue Jean Moulin
- > Création d'une chambre funéraire place du 11 Novembre

1. Déplacement de Forza Sardegna à Marseille

Suite à la qualification du club Forza Sardegna aux demi-finales de la Coupe de France UFOLEP qui se jouent à Marseille, le Conseil municipal décide de participer au déplacement des joueurs à hauteur de 800 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Projet d'installation de photovoltaïque en autoconsommation

Le Conseil municipal décide le lancement de la consultation concernant un marché de travaux pour la réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation et autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région dans le cadre du dispositif FRATRI et à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Le principe global de ce projet est de consommer l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques directement sur le site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Acquisition par procédure de préemption d'un immeuble rue Jean Moulin

Conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme et aux règlements en vigueur, Monsieur le Maire a exercé le droit de préemption de la commune afin de permettre le désenclavement de la zone et la création d'une voirie. Cette restructuration est toutefois conditionnée par l'acquisition de plusieurs parcelles privatives.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'acquisition du bien pour un montant de 115 000 €, les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Création d'une chambre funéraire place du 11 Novembre

Le 12 février 2018, la SCI Daquet représentée par Monsieur Arnaud Daquet a déposé auprès des services de la Préfecture un dossier de création d'une chambre funéraire.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal décide de donner un avis favorable à cette demande d'implantation.



Création d'une chambre funéraire place du 11 Novembre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus se sont réunis le 9 avril 2018 en séance ordinaire (24 votants), parmi les points à l'ordre du jour :

> Budget 2018

> Dénomination de la rue Simone Veil

1. Budget 2018

Monsieur le Maire souligne l'incertitude actuelle autour du mode de financement de la taxe d'habitation qui rend plus compliqué que d'ordinaire l'établissement du budget 2018. Dans l'attente d'éléments plus précis, la construction budgétaire s'appuie donc cette année sur une estimation des recettes à un niveau comparable aux années précédentes et une volonté de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de permettre une politique d'investissements importante.

Impôts locaux

Le Conseil municipal décide une augmentation très modérée des taux des impôts locaux de 0,5 %. Cette recette compensera la baisse de la dotation forfaitaire de l'État estimée à

48 500 € en 2017. Les taux de la commune restent ainsi très largement inférieurs à ceux des villes voisines.

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION

LES DONNÉES CLÉS DU BUDGET

• Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est de **735,50 € par habitant**. Il était de **797,47 €** l'an dernier. La ville est toujours très largement en dessous de la moyenne départementale des communes de notre importance qui était, en 2016, de 862 € par habitant.

Les annuités d'emprunt s'élèveront à 487 215 € en 2018, soit 79,16 € par habitant. La moyenne départementale de la dette par habitant en remboursement par an est de 119 € (moyenne de 2016).

• Perspectives pour 2018

Les recettes de fonctionnement :

La ville a perçu l'an dernier 1 571 060 € en **impôts**.

La baisse de **dotations** :

- en 2013, nous avons perçu 1 447 926 €
- en 2016, nous avons perçu 1 220 779 €
- en 2017, nous avons perçu 1 170 949 €

Cela représente une diminution de 276 977 € entre 2013 et 2017.

Prévisions 2018 en dotations : 1 168 479 €

Les dépenses de fonctionnement

Dans les **frais généraux**, la ville a engagé une chasse au gaspillage et en particulier à l'électricité et poursuivra sa volonté de baisser la consommation électrique dans les bâtiments. Il s'agira de remplacer progressivement les ampoules par des lampes « leds » moins énergivores. En 2018, sera lancée la consultation concernant un marché de travaux pour la réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation.

Dans les **contingents intercommunaux**, la ville poursuivra les cartes Or, Job, RSA, et sa contribution au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptés (SICAEI).

Les recettes d'investissement :

Le **fonds de compensation de la TVA**, recette attendue : 108 000 € (l'an dernier : 145 000 €).



Installation d'une aire de jeux

Les dépenses d'investissement :

Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou à l'étude :

- extension de la maison de la petite enfance,
- enfouissement des réseaux secs sur les rues Voltaire et Curie et Impasse de l'Escarpelle,
- réfections des chaussées des rues Voltaire et Curie,
- réaménagement du Square Dannay,
- finalisation du parvis de l'école avec l'installation d'une aire de jeux,
- rénovation du pavillon de chasse du château pour en faire un accueil pour la mémoire de Roost-Warendin, « Loisirs, culture, découverte de Roost-Warendin » et les Amis du Château,
- extension de la salle de Bellefrière et aménagement des extérieurs du Club Canin,
- réhabilitation du bâtiment enfance jeunesse et déménagement du service dans ces locaux,
- réfection du sol de la salle de tennis,
- rénovation des abords de l'école de Bellefrière,
- démolition des maisons situées au 1403 rue Marcel Sembat pour les rendre à l'agriculture,
- installation de feux régulés en fonction de la vitesse devant l'école du centre,
- peinture de l'église Saint Martin,
- porte d'entrée de la mairie (changement suite à des dégradations).

Engagements pluriannuels :

- accessibilité aux personnes handicapées,
- poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- programme de rénovation de la voirie,
- poursuite des acquisitions des habitats dégradés dans l'optique d'un renouvellement urbain.

Vote du budget prévisionnel 2018

Après délibération, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 5 088 566,00 €
- Section d'investissement : 2 902 280,95 €

La part dédiée à l'investissement reste encore cette année importante pour continuer à développer notre ville.

22 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

2. Dénomination de la rue Simone Veil

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics et souhaitant honorer la mémoire de Simone Veil (1927-2017), survivante de la shoah, icône de la lutte du droit des femmes et figure de la scène politique française, le Conseil municipal décide d'attribuer son nom à la nouvelle voie reliant le programme de logement à la rue Joliot Curie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Simone Veil (1927 - 2017)